

LES GRANDS PROJETS EUROPEENS 2007- 2013



Crédits photos : 2012 - Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Haut/ Très haut débit - Ardèche Drôme Numérique RHÔNE - ALPES

AUTORITE DE GESTION

Préfecture de la région Rhône-Alpes

BENEFICIAIRE DES FOND

Syndicat mixte
Ardèche-Drôme-Numérique

INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE

Montant global de l'investissement
122 999 260 €

Montant FEDER obtenu
14 000 000 €

ETAT DE LA CANDIDATURE

Dossier accepté en août 2010

MONTAGE FINANCIER

PPP
Contrat de partenariat

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit offrant de multiples capacités de transport qui permettront d'améliorer la fourniture des services numériques sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Le périmètre du projet recouvre 708 communes réparties sur 12 059 km². Orienté à la fois en direction des publics résidentiels, des établissements publics et des entreprises, il constitue une réponse à la situation déficitaire du haut et très haut débit de ce territoire.

Le réseau interdépartemental, constitué de plus de 2000 km d'infrastructures fibres optiques, est prévu pour raccorder les principaux bassins de vie et bassins d'activité sur les zones denses et moins denses du territoire. L'infrastructure fédératrice sur fibre optique est complétée d'équipements hertziens.

Il s'agit de connecter en fibre optique des points permettant : le dégroupage de la boucle locale cuivre pour les services DSL, le fibrage de zones et bâtiments économiques et résidentiels pour des offres FTTH, la couverture sans fil de territoires non accessibles par des réseaux fixes.

Réussir son financement FEDER

Intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la gouvernance du projet et communiquer de la manière la plus transparente possible

Ardèche Drôme Numérique

CONTACTS

Sylvain Valayer
ADN

Jérôme Granger
Isabelle Soriano
RÉGION
RHÔNE ALPES

LES

du MONTAGE du dossier

- très bonne gouvernance de projet en intégrant deux départements et la Région dès le début du projet
- coopération dynamique entre le porteur de projet et le gestionnaire délégué.

du SUIVI du projet

- projet très bien documenté
- totale transparence dans la gestion entre le porteur de projet et le gestionnaire délégué.

de l'INSTRUCTION

- échanges formels et informels avec la CE organisés par le SGAR (visites opérationnelles de la DG Regio, réunions de travail à Bruxelles...)

